



Réunion de CA
13 décembre 2011 - Les Etables
Compte rendu des délibérations

Tableau de présence :

Tableau édité selon les données prises en compte en cours de réunion :

	NOMS	PRENOMS	MEMBRE DU CA 2011/2012	FONCTION AU BUREAU	PRÉSENCE
1	ARCIS	Michel	Oui		Excusé
2	BERTRAND	Roger	Oui	Secrétaire	Oui
3	BONNEFOY	Bernard	Oui		Oui
4	CHAMPELOVIER	François	Oui		Oui
5	CORTIAL	Clément	Oui		Excusé
6	CUOQ	Bernard	Oui		Excusé
7	JOUFFRE	François	Oui		Non
8	LAVACHERY	Frédéric	Oui		Oui
9	LE BON	Yves	Oui		Non
10	LÉOGIER	Jean-Jacques	Oui		Excusé
11	MATHIEU	Catherine	Oui	Trésorière	Pouvoir à R Bertrand
12	MERMET	Jean-Claude	Oui	Président	Oui
13	MICHEL	Sébastien	Oui		Oui
	Quorum pour toute décision ordinaire du CA 1/2* :				7
	Quorum convocation CA 1/3* :				5
	Quorum pour que le CA propose une dissolution 1/4** :				4

Rappel : au CA, 1 mandat de représentation maxi par personne : cf article 15 des statuts de novembre 2011.

* Cf article 13 des statuts de novembre 2011

** Cf article 21 des statuts de novembre 2011

1. Préambule :

Nous actons le principe d'invitation de toute personne ressource jugée utile à nos réunions de CA. Ces personnes n'auront pas de droit de vote. Cette décision sera portée au projet de règlement intérieur.

2. Validation du compte-rendu de l'AGEX du 15 novembre :

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu. En l'absence de remarque il est adopté à l'unanimité.

3. Validation de la rédaction des statuts :

Chacun a reçu un exemplaire de leur proposition de rédaction suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre dernier, en l'absence de remarques leur rédaction est adoptée à l'unanimité. Ils seront transmis (ainsi que la déclaration du Bureau) à la préfecture de l'Ardèche, département du siège social de l'association.

4. Informations à date :

Une réunion technique des membres du réseau des sites culturels concernés par le projet porté par l'AMG devrait se tenir le 6 janvier 2012 après midi.

La nouvelle association établie aux Estables (Association de Développement de la Station du Mézenc), forte de plus d'une centaine de membres a pour vocation prioritaire : l'aménagement de la station, le développement d'un espace débutant, l'information et la communication, avec la volonté de travailler sur un tourisme des 4 saisons où se pose inévitablement la question du territoire. Nous décidons de proposer à sa présidente : Suzanne MARION de participer à notre prochaine réunion de CA, pour faire connaissance.

Le 2 avril 2012 a lieu «La foire des viandes». Cette manifestation pourrait nous permettre de communiquer sur l'AMG et notamment sur ce qui nous réunit : notre charte d'adhésion «L'esprit massif».

La programmation effective aux contrats régionaux du projet de réseau de sites est attendue pour le 10 mars 2012.

5. Débat sur la proposition de rédaction de la charte d'adhésion & finalisation de sa rédaction :

Chacun a reçu un exemplaire de la proposition de rédaction. Nous procédons à une modification en direct au vidéo projecteur des points posant problème. Nous décidons notamment d'éliminer les paragraphes porteurs d'une trop grande ambiguïté. La charte d'adhésion pouvant être régulièrement discutée et modifiée, nous pourrions revenir dans les mois et les années à venir sur des précisions et des compléments qui nous paraissent important à mentionner.

Nous procédons à une validation immédiate de la rédaction de la charte d'adhésion pour mise en ligne sur le site. Les bulletins d'adhésion qui devront être remis à chaque adhérent, feront mention d'une acceptation sans réserve des statuts, de la charte d'adhésion et du futur règlement intérieur. Ces documents seront consultables sur le site internet de l'association.

6. Débat sur la rédaction d'un règlement intérieur & finalisation de sa rédaction.

Compte tenu du temps que nous avons consacré notamment à la rédaction de la charte d'adhésion, nous décidons de surseoir à la rédaction du règlement intérieur, qui sera réinscrite à l'ordre du jour de notre prochaine réunion de CA.

7. Débat sur la mise en œuvre d'un programme de quelques actions ciblées :

Concernant le site internet, bien que n'ayant pas encore mis à jour sa convention qui nous lie avec l'association des Amis du Mézenc, en charge de sa gestion, il nous semble très important de permettre à n'importe quel adhérent de l'AMG de retrouver rapidement les éléments de la vie de l'association. Certains de ces éléments peuvent être en consultation libre : la charte d'adhésion par exemple ; d'autres devraient être soumis à code d'accès adhérents : statuts, règlement intérieur, comptes rendus de réunions, forums thématiques. Une rubrique du type « vie de l'association » serait donc la bien venue. Nous demandons à Roger BERTRAND de rédiger une demande écrite dans ce sens à Jean Claude RIBEYRE chargé pour Les Amis du Mézenc de la gestion du site.

Concernant la Lettre du territoire, nous redisons sa nécessité. Nous devons travailler à une meilleure architecture (renvoyant notamment à des débats sur le forum du site internet) et un meilleur positionnement de sa ligne rédactrice qui peut passer par l'intervention d'un comité de rédaction (qui pourrait être l'actuel CA de l'AMG). Compte tenu de la lourdeur de la méthode, une périodicité mensuelle devrait être envisagée, dès que le contexte nous semblera favorable à sa relance.

A propos du réseau des sites culturels : Les sites concernés par le projet présenté par l'AMG pourraient être rapidement plus nombreux, avec notamment la présence éventuelle de la ferme des frères Pérrel (qui pourrait se rapprocher de l'école du vent...) et celle de Bourlatier. Ces sites, parfois en gestion directe de collectivités, ne sont pas tous représentés ou membres de l'AMG, nous décidons de leur demander d'honorer une cotisation pour bénéficier de l'action de l'AMG. Présenté aux financeurs le projet du réseau a été accueilli favorablement avec une proposition de financement à 70% (au lieu des 80% initialement prévu dans le budget prévisionnel), lors d'une réunion à Saint Etienne le mois dernier. Une réserve a cependant été émise, avec une préférence pour l'intervention en accompagnement du projet d'un prestataire extérieur en lieu et place d'un salariat initialement envisagé. Jean Jacques LEOGIER qui suit jusqu'en mars 2012 ce projet, nous fera parvenir un compte rendu. Cette structuration avec un représentant entre groupes thématiques et CA de l'AMG, devrait servir la nécessaire transparence (clarification, débats, prises de position collectives) qui a fait défaut ces dernières années. Avant mars 2012 nous devons donc trouver un ou des représentant pendant les 2 à 3 ans qui viennent, pour prendre le relais de Jean Jacques. Roger BERTRAND avait initialement été sollicité pour assurer cette représentation, mais compte tenu de sa profession de consultant dans le domaine du développement local avec une spécialité sur les questions culturelles, Il pourrait être amené à candidater sur une éventuelle prestation de service professionnelle sur ce projet. Cet

exemple nous amène à la question de la juste part entre participation bénévole et collaboration professionnelle.

Bénévole ou professionnel ? Mézenc-Gerbier a intérêt à réunir le plus largement les acteurs du développement local et parmi eux, bon nombre de professionnels. Il est inconcevable que ces professionnels de part leur adhésion ou leurs conseils sollicités bénévolement dans le cadre de l'AMG soient écartés de toute prestation tarifée pour l'association ou pour les porteurs de projets qu'elle réunit. Le règlement intérieur aura à statuer sur cette dichotomie.

Une information relayée par des médias altiligériens faisait, ces derniers jours, état d'un fonds de 1,6 millions d'Euros susceptibles de venir, via le programme européen Leader, financer certains projets qui pourraient concerner des adhérents de l'AMG. Les expériences des uns et des autres sur ces financements nous rappellent qu'ils ne concernent que les porteurs de projets subventionnés par les instances publiques nationales ou locales et que cette aide, bien qu'un projet soit idéalement positionné dans les axes stratégiques d'intervention, n'est pas automatique puisque soumise à un groupe d'action local qui peut parfois statuer en fonction de considérations plus politiques, que techniques. Toutefois les porteurs de projets intéressés sont encouragés à produire un texte de présentation et quelques éléments d'évaluation budgétaire de leurs projets et de s'adresser à l'animateur du programme leader pour la Haute-Loire¹ ou pour l'Ardèche² pour être accompagnés dans la constitution de leur dossier.

Un objectif ambitieux (compte tenu de la diversité des domaines d'action, de la complexité et du foisonnement des financements) serait de tenir informé les membres de l'AMG de l'ensemble des procédures de financement qui peuvent les concerner. Cet objectif peut être partiellement atteint si nous arrivons à constituer un réseau d'adhérents bien maillé et communicant...

Le « Forum Gourmand » pourrait à l'avenir constituer une bonne base de départ pour une meilleure communication (notamment sur notre charte d'adhésion) et contribuer au lancement d'une nouvelle dynamique pour l'AMG. Une première étape de cette dynamique pourrait constituer en une ouverture aux porteurs de projets et savoir-faire extérieurs au massif mais intéressés à nos problématiques. Nous notons que dans les domaines des productions fermières ou l'hôtellerie de qualité notamment, les professionnels sont face à une demande au-delà de leurs capacités commerciales.

8. Invitation à nous rejoindre de (nouveaux) adhérents.

Nous avons évoqué l'éventuelle prise de contact avec des responsables de la vallée du bijou...

¹ **Animateur LEADER** (Chambre d'Agriculture **Haute-Loire**) : Thomas FACQUEUR / 04 71 07 21 06 / tfacqueur@haute-loire.chambagri.fr .

² **Animatrice LEADER** (PNR monts d'Ardèche) : Elisa JAFFRENNOU / 04.75.36.38.60 / ejaffrennou@parc-monts-ardeche.fr

9. Proposition de Co-présidence, Co-secrétariat, Co-trésorerie.

Non abordé, en attente de moyens humains par l'objectif d'augmentation des adhésions.

10. Point financier et établissement d'un budget sommaire 2012

En l'absence de Catherine, ce point n'a pas été abordé et fera l'objet d'une proposition en début d'année.

11. Point sur le paiement des cotisations.

Pour le CA, reste à percevoir les cotisations de Michel ARCIS ; Clément CORTIAL ; Serge CORTIAL ; Bernard CUOQ ; François JOUFFRE (Relance par la Trésorière des personnes concernées ?).

12. Fixation du montant des délégations budgétaires du Trésorier.

Conformément à l'article 20 des statuts du 15 novembre 2011, Nous décidons des dépenses réglées directement par le Trésorier, liés exclusivement à la gestion administrative de l'association et qui ne sont pas assujetties à un accord du Président. Leur montant ne devra pas excéder 500 € TTC de dépenses semestrielles.

13. Points divers.

Aucun.

Rappel des délibérations de la présente réunion :

- Validation du compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 15/11/2011.
- Validation de la rédaction des statuts et dépôt à la préfecture de l'Ardèche.
- Validation de la rédaction de la charte d'adhésion.
- Invitation de Suzanne MARION présidente de l'ADSM à notre prochaine réunion de CA.
- Appel de cotisation de 10€ pour les structures participant au réseau de sites culturels.
- Montant semestriel des dépenses administratives directement réglées par le trésorier sans accord préalable du président : 500 €TTC.

Prochaines réunions :

Le vendredi 13 janvier 2012 à 18H30 en mairie des Etables, suivi de notre auberge Mézencole.

(Les réservations de salles, la récupération des clés et l'ouverture de la salle vers 18H sont confiées à : Bernard BONNEFOY)